



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°07/2023

RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION & DE STATIONNEMENT Rue des Plantes aux Moines

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande de **l'entreprise Watelet TP**, 73 rue des Pêcheurs à PLAISIR, concernant des travaux de réfection de trottoirs et requalification de la voirie nécessitant des restrictions de circulation,

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux des accidents pourraient se produire, si la circulation n'y était pas réglementée.

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} :

A compter du 24 avril 2023 et pendant douze jours, la rue des Plantes aux Moines est soumise aux prescriptions ci-dessous pour tous véhicules de 8h00 à 17h00 :

- Restriction de la circulation sur une seule voie par alternat manuel
- Interdiction de stationnement et de dépassement sur l'emprise du chantier
- Limitation de la vitesse à 30 km/h avant et après le chantier

ARTICLE 2 :

Pour les journées du 2 mai (raboitage de la voirie) et du 4 mai (réalisation des enrobés), la rue des Plantes aux Moines sera complètement fermée à la circulation. Le stationnement y sera interdit. Une déviation de la circulation sera réalisée par la rue de la Vaucouleurs et la rue du Village.

ARTICLE 3 :

L'entreprise Watelet TP aura la charge d'apposer des panneaux de signalisation.

ARTICLE 4 :

Les contrevenants audit arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi. La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 19 avril 2023

Le Maire,
Serge ANCELOT

Affiché le 19/04/2023
Le Maire,

